



Le 24 juin 2011
Pour diffusion immédiate

AVIS DE SÉCURITÉ POUR LA NAVIGATION DE PLAISANCE

Avertissement – Il est recommandé aux plaisanciers de toujours se tenir éloigné de l'ouvrage régulateur de sortie de Lockport

Pour veiller à la sécurité publique et restreindre l'accès des bateaux au canal, la Commission avise les plaisanciers de se tenir éloignés de la zone où le canal de dérivation rejoint la rivière Rouge, près de l'ouvrage régulateur de sortie à Lockport, au Manitoba.

L'ouvrage régulateur a été agrandi afin de pouvoir résister à une inondation à récurrence de 700 ans dans le cadre du Projet d'agrandissement du canal de dérivation de la rivière Rouge. Ces améliorations peuvent entraîner des niveaux d'eaux changeants et des turbulences aussi bien en aval qu'en amont de l'ouvrage, rendant cette zone dangereuse pour les plaisanciers.

Comme mesure de sécurité supplémentaire, la Commission a installé un barrage flottant dans le canal, au nord de l'ouvrage, afin de restreindre l'accès des bateaux à l'ouvrage.

Il est recommandé aux plaisanciers d'être prudents et de se tenir éloignés en tout temps de l'ouvrage régulateur de sortie.

Merci de votre collaboration.

-30-

Personne-ressource : M. Ronuk Modha
Commission manitobaine d'aménagement du canal de dérivation
et de la route située du côté est
204 945-4178 ou 204 945-4900